

Date :  7 MARS 2024

Avis d'Appel d'Offres Ouvert international (AAO1)

Ministre de l'Information et de la Communication (M.I.C)

Avis d'appel d'offres No : 01/MIC/CAB/DPMP-PP

1. Cet Appel d'offres international fait suite à l'avis de non-objection du plan de passation des marchés et du dossier d'appel d'offres de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics. la publication de l'Avis général de Passation des marchés dans les journaux de HOROYA, JAO et Lynx-Lance

Le Ministère de l'Information et de la Communication a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget national 2024 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ceux-ci pour effectuer des paiements au titre du Marché des **Travaux de construction du siège de la télévision thématique.**

Les Travaux seront exécutés au siège desdits services à KAPORO Commune de Ratoma dans un délai de **18 mois.**

2. Le Ministère de l'Information et de la Communication sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants **Travaux de Construction du siège de la Télévision thématique**
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Ministère de l'Information et de la Communication : Souleymane Smith SACKO, TEL : 622 25 09 63/664 250 963 EMAIL : *Personne Responsable des Marchés Publics*** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Information et de la Communication au premier étage du Bureau de Personne Responsable des Marchés Public **de 09h à 16h du lundi au jeudi et de 09h à 12h le Vendredi** contre un paiement non

remboursable de cinq millions de francs guinéens (**5 000 000 GNF**) à compter **17 mars 2024**.

La méthode de paiement sera :

50% au compte N° 2011000136 « Receveur Central du Trésor » ;

30% au compte N° 2011000407 « de l'ARMP ouvert à la BCRG » ;

20% au compte de l'Autorité Contractante, remis en espèces contre reçu

Les candidats ci-dessus peuvent obtenir des informations auprès du **Ministère de l'Information et de la Communication : Souleymane Smith SACKO, TEL : 622 25 09 63/664 250 963 EMAIL : *Personne Responsable des Marchés Publics*** et prendre connaissance des documents de consultation à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Information et de la Communication au premier étage du Bureau de Personne Responsable des Marchés Public **de 09h à 16h du lundi au jeudi et de 09h à 12h le Vendredi.**

Le document de consultation en fichier électronique sera immédiatement remis aux candidats cité-dessus ou adressé à leurs frais par la PRMP.

- 5.** Références similaires : cinq (5) marchés des travaux de même envergure au cours des 5 dernières années avec une valeur minimum équivalent au moins 80% du montant de l'offre (joindre les procès-verbaux de réceptions définitives ou attestation de bonne fin)

Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen égal au moins au double du montant de l'offre (les 5 dernières années) ;

- 6.** Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
- Une capacité financière d'un montant égal au moins à 20% du montant de l'offre (joindre une attestation de capacité de financement affecté au marché objet de la présente consultation, délivrée par une banque agréée) ;
 - La lettre de soumission conforme au modèle type dans le Dossier d'appel d'offres, signée et cachetée ;
 - Les bordereaux des prix unitaires et quantités en lettres et en chiffres signés et cachetés ;
 - Le bilan certifié des cinq (5) dernières années ;
 - La caution bancaire de soumission signée et cachetée ;
 - La capacité de préfinancement du marché délivré par une banque.

L'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus entrainera le rejet systématique de l'offre.

- Le Quitus fiscal en cours de validité ;
- Le certificat de non-faillite ;
- Le quitus social en cours de validité.

Cependant, l'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus n'entrainera pas le rejet systématique de l'offre par la commission d'évaluation, cette commission doit mettre en demeure le soumissionnaire afin qu'il produise les pièces manquantes dans les cinq (5) jours calendaires. Après l'expiration de ce délai, son offre pourra être rejetée par la commission.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et en fichier électronique exploitable sur une clé USB à l'adresse ci-après au premier étage bureau de Personne Responsable des Marchés Publics au plus tard le **mardi 30/04/ 2024 à 10 heure**. les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simple rejetées et retournées aux frais des soumissionnaire concernés sans être ouvertes.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux pourcent (2%) DE l'offre dont la validité sera de **150 jours**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Les offres doivent être en toutes taxes comprises et comprendre une redevance de régulation et les frais d'immatriculation de :

0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

0,30% du montant hors taxe comme frais d'immatriculation du contrat du, conformément à l'article 1 de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 5 avril 2023, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

2% du montant hors taxe pour les frais d'enregistrement aux impôts conformément à l'article 534 du Code Général des Impôts.

9. La législation régissant l'appel d'offres est la loi Guinéenne.



P. le Ministre P.O
La Cheffe de Cabinet

Adèle CAMARA